



**ETAT-MAJOR GENERAL**  
**DIRECTION DE L'ORGANISATION**  
**ET DU PERSONNEL DES ARMEES**

Cotonou, le **30** août 2022

N°22-3-184 /EMG/DOPA/B3RCM/SA

## COMMUNIQUE RADIO / TELEVISE

**Le Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Béninoises communique :**

Dans le cadre du renforcement en personnel des Forces armées béninoises (FAB), il sera organisé un concours de recrutement militaire sur titre de cent cinquante (150) jeunes gens, dans les départements de l'Alibori et de l'Atacora. Les citoyens désireux de prendre part à ce recrutement, sont invités à s'inscrire et déposer leur dossier de candidature dans les préfectures des deux départements dans la période du **lundi 05 au vendredi 23 septembre 2022**.

### **I- CONDITIONS A REMPLIR**

- être de nationalité béninoise ;
- être âgé de 18 ans révolus et de 30 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2022;
- ne pas être agent de l'Etat, ni ancien militaire radié ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- avoir une taille minimale de 1,60 m pour les filles et 1,65 m pour les garçons ;
- avoir une bonne constitution physique et être médicalement apte ;
- avoir au moins un diplôme professionnel (artisanat...), académique ou le niveau de la classe de sixième.

### **II- DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature comprend :

- \* une (01) fiche de renseignement à prendre à la préfecture ;
- \* une (01) copie de l'acte de naissance ou du jugement supplétif ;
- \* une (01) photocopie de la carte d'identité nationale ;
- \* une (01) photocopie du certificat de nationalité ;
- \* un (01) casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt ;
- \* une (01) photocopie des diplômes détenus ;
- \* une (01) attestation de résidence ou photocopie du Certificat d'Identification Personnelle du postulant ;
- \* une (01) attestation de résidence ou photocopie du Certificat d'Identification Personnelle d'un parent ;

- \* un (01) certificat médical d'aptitude physique délivré par un Médecin militaire ou le Médecin-Chef, responsable du centre de santé de la commune ou de l'hôpital de référence de la zone ;
- \* un (01) certificat ou attestation de position militaire à prendre à la préfecture d'inscription.

### III- DIFFERENTES PHASES DE COMPOSITION

Le recrutement militaire se fera en trois (03) phases :

-**Phase sportive** : elle se déroulera dans les chefs-lieux des deux (02) départements et comprendra une (01) épreuve de course sélective de six (06) kilomètres pour les filles et huit (08) kilomètres pour les garçons. Seuls les candidats retenus après l'étude des dossiers seront autorisés à y prendre part.

-**Phase des épreuves orales** : cette phase se déroulera dans les chefs-lieux des deux (02) départements. Seuls les candidats retenus à la phase sportive seront autorisés à y prendre part.

-**Phase de la visite d'aptitude médicale** : Les candidats admissibles à l'issue des épreuves orales seront les seuls autorisés à subir la phase de visite d'aptitude médicale.

Les centres de compositions et les dates de déroulement des différentes phases seront précisés ultérieurement.



Général de Brigade Fructueux C. A. GBAGUIDI  
Chef d'Etat-Major Général